

Renvoi au comité de Sûreté générale d'une députation de la section du Panthéon admise à la barre, lors de la séance du 1^{er} vendémiaire an III (22 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale d'une députation de la section du Panthéon admise à la barre, lors de la séance du 1^{er} vendémiaire an III (22 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 344;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16321_t1_0344_0000_6

Fichier pdf généré le 05/11/2020

d'hommes corrompus qui voudroient qu'il n'existât plus un seul homme de bien sur la terre pour n'avoir plus à rougir de leurs forfaits.

Citoyens Représentans, si la liberté de la presse n'avoit point été enchainée, les pages de l'histoire de la plus belle Révolution seroient-elles teintes du sang de tant de victimes innocentes égorgées par le crime? Si la liberté de la presse n'avoit point été enchainée vous auroit-on laissé si longtems ignorer que sous le prétexte de sauver la République on immoloit ses enfans et ses deffenseurs?

La liberté de la presse n'est point le seul de nos droits que la malveillance ose attaquer pour établir sa funeste domination, elle prétend rompre le niveau de l'égalité, mais égaux par la nature et devant la loi, nous ne reconnaissons et nous ne voulons reconnoître d'autres distinctions que celle qui résulte des talents et des vertus. Nous ne reconnaissons que deux classes d'hommes, les bons qu'il faut protéger et les méchants qu'il faut punir. Tout acte qui contrarieroit ce principe immuable seroit à nos yeux un acte d'oppression et de tyrannie. Nous méditons sans cesse les droits de l'homme parce que nous sçavons que leur ignorance ou leur oubli mene à l'esclavage et que nous voulons être libres.

Représentans, vous avez bien mérité de la patrie dans les journées des 9 et 10 thermidor; restez à votre poste pour consommer vôtre ouvrage. Ne décrétez point la liberté de la presse, ni l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois sans autres distinctions que celle des talents et des vertus, mais frappez qui-conque oseroit porter atteinte à ces droits inaliénables, que le crime tremble, nos yeux sont fixés sur vous, nos bras sont armés et nôtre sang est prêt à couler pour vous deffendre.

A ce moment nous apprenons qu'un monstre vient d'attenter aux jours d'un Représentant fidèle. Autant cette scélérateuse nous cause d'indignation, autant elle ajoute à notre attachement inviolable à la Représentation nationale. Brave Tallien, tu seras vengé; peuple de Paris, citoyens magnanimes, fidèles dépositaires de l'espérance de la patrie, veillez sans cesse sur ce dépôt sacré et si jamais les méchants pouvoient prévaloir, parlez, vos frères de Saint-Pol, volent partager vos périls et vos triomphes.

F. L. MONCHAUX, H. DELEPIERRE, François HAMELIN, BRANQUART, PAGET *et deux pages de signatures.*

9

La société populaire de la commune de Caen [département du Calvados] exprime les mêmes sentimens d'admiration sur l'énergie de la Convention dans les journées des 9 et 10 thermidor, et enfin de son indignation contre les scélérats qui ont osé porter une main coupable sur la personne du représentant Tallien.

Mention honorable, insertion au bulletin en entier (16).

[*La société populaire républicaine et régénérée de Caen à la Convention nationale, le 29 fructidor an II*] (17)

Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort.
Mort aux traitres et aux tyrans,

Caën le 29 fructidor l'an 2^e de la République française une, indivisible et impérissable.

Représentans du peuple,

Un nouvel attentat vient de porter l'horreur dans l'ame des amis de la patrie, ceux qui font briller le poignard de Brutus seroient immolés par les satellites d'un nouveau Tarquin!... Ils ne sont donc pas tous anéantis dans la personne du dernier tyran. Vengeance, Législateurs, la nation outragée dans un de ses représentans vous la demande, elle l'attend de vous, votre énergie a sauvé la chose publique, votre fermeté nous assure qu'elle ne périra pas dans vos mains, mais le peuple qui doit son salut à votre courage veut que la Représentation nationale soit respectée, qu'elle soit à l'abri des poignards, de la calomnie et du fer des assassins... qu'ils périssent les scélérats qui ont osé porter une main parricide sur les délégués du peuple; et vous dignes Représentans, continuez à consolider les bazes du bonheur public par l'action du gouvernement révolutionnaire, l'amour du peuple vous environne, vous êtes son centre et son appui et comme vos actions sa reconnaissance sera immortelle.

S. BEXON, *président*, GEBERT, *secrétaire*.

Les membres du bureau de correspondance : FLEURY, BELBARBE, MASSIEU, MESNIL, DETRUISARD, LAPOTERIE, *et deux autres signatures illisibles.*

10

Une députation de la section du Panthéon [Paris] est admise à la barre; elle annonce qu'un exemplaire de l'adresse attribuée à la société populaire de Dijon avoit été déposé sur le bureau, et qu'après en avoir fait lecture, l'assemblée avoit fait éclater son improbation.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin, et renvoi au comité de Sûreté générale (18).

L'orateur : La section du Panthéon-Français nous députe vers vous pour vous informer des menées perfides que l'on emploie pour sonder l'opinion publique, et la diriger sans doute vers un but coupable.

(16) P.-V., XLVI, 3.

(17) C 321, pl. 1349, p. 6. *Ann. Patr.*, n° 633; *Bull.*, 3 vend.; *C. Eg.*, n° 768.

(18) P.-V., XLVI, 3.